



RESSOURCES AUXICO CANADA INC.

COMMUNIQUÉ

AUXICO ANNONCE L'ACQUISITION PAR CENTRAL AMERICA NICKEL DE 20 000 ACTIONS ORDINAIRES (SUR UNE BASE DILUÉE) ET LE DÉPÔT DE LA DÉCLARATION SELON LE SYSTÈME D'ALERTE

Montréal (Québec), le 20 juillet 2023. – **Ressources Auxico Canada inc.** (CSE: AUAG, OTCQB: AUXIF) (« Auxico » ou « la Société ») est heureuse d'annoncer que Central America Nickel (« CAN ») a fait une autre acquisition d'importance d'obligations non remboursées d'Auxico représentant un capital de 1 175 000 \$ auprès de Caroline Freymond, la détentrice actuelle (la « transaction »). Les obligations sont convertibles en parts, chacune composée d'une action ordinaire au prix de 0,20 \$ et d'un bon de souscription, pour un total de 5 875 000 actions ordinaires et 5 875 000 bons de souscription dans le capital d'Auxico. Les bons ont un prix de levée de 0,25 \$, pendant les trois années qui suivent l'émission. La date d'échéance de ces obligations est le 23 octobre 2023. Le capital de 1 175 000 \$ en obligations donne aussi droit à une participation de 5,875 % dans l'entreprise. De plus, CAN a acquis 4 125 000 actions ordinaires et 4 125 000 bons de souscription dans le capital d'Auxico auprès de Caroline Freymond. Chaque bon est convertible en action ordinaire au prix de levée de 0,25 \$, jusqu'au 28 février 2026.

Société minière et technologique canadienne ayant des directeurs et des gestionnaires en commun avec Auxico, CAN est un investisseur à long terme qui s'intéresse aux projets hautement prospectifs de la Société en Colombie et au Brésil, en raison de leur importance stratégique et de l'ampleur de leurs dépôts de métaux du groupe des terres rares et d'autres minéraux critiques. Avant cette transaction, CAN détenait 7 550 000 actions et 4 275 000 bons de souscription d'Auxico. Suivant cette acquisition d'actions ordinaires auprès de Caroline Freymond, CAN détient maintenant 12,64 % des actions ordinaires émises et en circulation d'Auxico. Sous réserve de la conversion complète des obligations en parts et de l'utilisation des bons, CAN détiendrait, après dilution partielle, un total de 31 825 000 actions ordinaires dans le capital d'Auxico. Sur la base du capital social en date d'aujourd'hui, ce nombre d'actions ordinaires représenterait environ 27,28 % de la Société après dilution partielle.

Auxico et CAN ont convenus de ce qui suit :

- L'achat de ces obligations ne cède pas le contrôle d'Auxico à CAN.
- CAN n'a pas l'intention de se faire représenter au conseil d'administration ni de demander quelque autre changement administratif.
- CAN a acquis ces obligations aux seules fins d'investissement.



- CAN a confirmé qu'elle ne convertira pas ses obligations en parts ni n'utilisera ses bons pour souscrire des actions ordinaires de l'entreprise de sorte à en détenir 20 % ou plus.

Auxico publie le présent communiqué conformément aux règlements canadiens sur les valeurs mobilières.

Il s'agit d'une transaction importante pour la Société, car elle consolide ses liens avec CAN, coentreprise et partenaire d'Auxico. Ensemble, les deux sociétés continuent à contribuer au développement des procédés métallurgiques exclusifs et des licences technologiques et à l'exportation de monazite (concentrés de terres rares) de République démocratique du Congo conformément à l'accord de représentation commerciale signé. Sur le plan stratégique, les deux sociétés regardent dans la même direction. CAN se concentre sur l'approvisionnement et le traitement des minéraux critiques et des métaux stratégiques pour l'énergie, notamment les métaux des terres rares. Auxico contrôle quant à elle, directement ou indirectement, diverses ressources, comme des gisements d'importance mondiale de nickel, de lithium et de terres rares, qui font partie intégrante de la transition vers une énergie propre et une économie verte.

Alerte

Ce communiqué est publié en application du Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat et du Règlement 62-103 sur le système d'alerte et questions connexes touchant les offres publiques et les déclarations d'initiés. Avec cette acquisition majeure, CAN détiendra 12,64 % des actions ordinaires d'Auxico émises et en circulation. Si toutes les obligations de CAN étaient converties en parts et que CAN se prévalait de tous ses bons, cette proportion augmenterait à 27,28 % après dilution partielle. Toutefois, comme susmentionné, CAN n'exercera aucun droit sur ces valeurs mobilières si cela ferait d'elle la propriétaire de plus de 20 % des actions ordinaires émises et en circulation d'Auxico. L'acquisition s'est faite à des fins d'investissement.

Cette acquisition constitue une opération avec une personne apparentée au sens du Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières (« Règlement 61-101 ») puisque M. Pierre Gauthier est un dirigeant et administrateur d'Auxico et de CAN et que M. Mark Billings est un dirigeant et administrateur de CAN et d'Auxico. Auxico s'attend toutefois à ce que cette participation soit dispensée des exigences d'évaluation officielle et d'approbation des porteurs minoritaires prévus au Règlement 61-101 puisque la juste valeur marchande de l'objet de l'opération et celle de la contrepartie de cette opération ne dépassent pas 25 % de la capitalisation boursière d'Auxico. Auxico n'a pas déposé de déclaration de changement important pour cette opération dans les 21 jours précédant l'acquisition, ce qu'elle juge raisonnable dans les circonstances afin d'assurer la conclusion rapide de la transaction.



Conformément aux lois applicables sur les valeurs mobilières, CAN peut, de temps à autre et à tout moment, acquérir des actions supplémentaires ainsi que tout autre valeur ou acte instrumentaire d'Auxico (« **valeurs mobilières** »), tels des capitaux propres ou empruntés, sur le marché ouvert ou autrement. Elle se réserve aussi le droit de se défaire d'une partie ou de l'ensemble de ses valeurs mobilières sur le marché ouvert ou autrement, de temps à autre et à tout moment, ainsi que de procéder à des transactions semblables en lien avec lesdites valeurs mobilières, cela selon les conditions du marché, les affaires et les perspectives d'Auxico et d'autres facteurs pertinents. Un rapport sur cette acquisition sera soumis par voie électronique à toutes les commissions des valeurs mobilières qui ont autorité sur Auxico et sera mis en ligne publiquement dans le SEDAR (www.sedar.com).

À propos de Ressources Auxico Canada inc.

Fondée en 2014, Ressources Auxico Canada inc. (« Auxico ») est une société canadienne établie à Montréal dont les actions se négocient sur la Bourse de valeurs canadiennes (CSE) sous le symbole AUAG, et sur le marché OTCQB sous le symbole AUXIF. Elle se concentre dans l'acquisition, l'exploration et le développement de propriétés minières en Colombie, au Brésil, au Mexique et en République démocratique du Congo.

Pour en savoir plus sur Auxico, visitez son site Web (www.auxicoresources.com) ou cherchez « Ressources Auxico Canada inc. » sur le site du SEDAR (www.sedar.com).

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

« signé »

Pierre Gauthier

Président et chef de la direction,
Ressources Auxico Canada inc.
pg@auxicoresources.com
Tél. : 1 514 299-0881

« signé »

Mark Billings

Président du conseil d'administration,
Ressources Auxico Canada inc.
mb@auxicoresources.com
Tél. : 1 514 296-1641

La Bourse des valeurs canadiennes (CSE) n'a pas révisé le présent document et n'assume aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude de son contenu.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs



La Bourse des valeurs canadiennes (CSE) n'a ni approuvé ni désapprouvé le contenu de ce communiqué. Ni elle ni son fournisseur de services de réglementation (au sens des politiques de la CSE) n'assument quelque responsabilité que ce soit quant à la pertinence ou à l'exactitude de celui-ci.

Le présent communiqué contient des « énoncés prospectifs ». Ces énoncés sont assujettis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient entraîner un écart important entre les rendements, les réalisations ou les résultats réels de la Société et les rendements, réalisations ou résultats attendus exprimés ou sous-entendus dans lesdits énoncés prospectifs.

Bien que la Société croie, à la lumière de l'expérience de ses dirigeants et administrateurs, de la situation actuelle, des développements attendus et d'autres facteurs jugés appropriés, que les attentes reflétées dans les énoncés prospectifs présentés ici sont raisonnables, il ne convient pas de s'y fier indûment, car la Société ne peut donner aucune assurance quant à leur concrétisation. Employés dans ce communiqué, les mots « estimation », « projet », « conviction », « anticiper », « intention », « attente », « planifier », « prévoir », « pourrait » ou « devrait », leur pendant négatif, leurs dérivés ou des termes semblables révèlent qu'il s'agit d'un énoncé prospectif. Les énoncés et renseignements prospectifs contenus dans ce communiqué portent notamment sur les études prévues, le programme de forage et le développement des projets Minastyc ou Massangana, ainsi que sur le programme d'échantillonnage, les indications et d'autres projets miniers et prometteurs connexes, relatifs aux activités de la Société au Brésil, en Colombie ou en République démocratique du Congo. Ces énoncés et renseignements reflètent la vision actuelle de la Société. Des risques et incertitudes pourraient causer un écart important entre les résultats réels et ceux qui sont envisagés ici.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient entraîner un écart important entre les rendements, les réalisations ou les résultats réels de la Société et ceux exprimés ou sous-entendus dans lesdits énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs décrits aux présentes reflètent les attentes de la Société à la date du présent communiqué et pourraient subir des modifications après cette date. Le lecteur ne doit pas accorder une importance indue à ces déclarations ni s'y fier à une date ultérieure. La Société ne s'engage pas à mettre à jour ces énoncés prospectifs si les convictions, estimations et opinions de la direction ou d'autres facteurs étaient appelés à changer.

La Société prévient les investisseurs qu'aucun énoncé prospectif qu'elle a publié ne garantit de résultats ou de réalisations, et que les résultats réels peuvent s'écarter considérablement de ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs en raison de divers facteurs de risque. Ces facteurs



comprennent notamment les incertitudes découlant de la pandémie de COVID-19, la situation économique générale et la situation des marchés financiers. Le lecteur est invité à consulter une analyse plus approfondie de ces facteurs de risque et de leurs conséquences potentielles, dans les dossiers publics de la Société dans le SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. À moins d'y être tenue par les lois sur les valeurs mobilières, la Société nie expressément toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement.